

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 06 novembre 2018

9 Membres présents / 12 Membres en exercice / 11 Membres votants

Commune de
BOURDEAU *le lac, le château*

L'an deux mil dix-huit, le six novembre à 19 heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marc DRIVET, Maire.

Étaient présents : Olivier BARRILLON, Monique BELLE, Jean COMPASSI, Jean-Marc DRIVET, Jean-Claude GINET, Olivia NANTOIS, Florence ROUGELOT, Laurent RUFFION, Agnès VINCENDEAU

Absents excusés : Jean-Claude DIJOURD qui a donné pouvoir à Jean-Marc DRIVET
Xavier DROGUET qui a donné pouvoir à Monique BELLE
Chantal RYON MARCON

M. Jean COMPASSI a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 31/10/2018

ORDRE DU JOUR

1. DEMANDE DE PRISE EN CHARGE POUR RENOVATION RESEAUX PRIVES

M. le Maire donne la parole à M. Olivier BARRILLON qui informe le Conseil Municipal qu'une demande de prise en charge a été effectuée pour des travaux de rénovation des réseaux privés des maisons PLISSON et DETAPPE.

Lors de la construction des habitations dans les années 80, les travaux n'ont pas été exécutés convenablement d'où leur mauvais état actuel. La commune avait à cette période, d'après les dires de ces habitants, imposé une entreprise d'où cette demande. Les travaux de rénovation se montent à 6 000.00 € pour desservir les 2 habitations.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de ne pas prendre en charge les travaux pour la rénovation des réseaux privés des maisons PLISSON et DETAPPE.

Vote 11 Contre

2. TARIFS DU NOUVEAU CIMETIERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de mettre à jour le tarif des concessions suite à la création d'un nouveau columbarium dans le nouveau cimetière.

Commune de
BOURDEAU *le lac, le château*

Après discussions, le Conseil Municipal décide d'appliquer les tarifs annexés ci-dessous à compter du 07 novembre 2018.


Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **FIXE** ainsi qu'il suit les tarifs du nouveau cimetière
- **PRECISE** que ces tarifs sont applicables pour toute demande de concession dans le nouveau cimetière à compter de la date de cette délibération.

	Surface	Nombre de places	Durée	Tarif
Concessions pleine terre	3.2 m2	3	30 ans	280 €
Concessions pour caveaux	2.3 m2	3	30 ans	260 €
	4.6 m2	6	30 ans	330 €
Concessions pour case à urnes			30 ans	110 €
	Désignation	Nombre de places		
Cases à urnes	1 case à urne	P38 - L35 - H35		1 100 €
Columbarium	1 case à urne	P44 - L31 - H35		800 €
Caveaux	1 caveau préfabriqué étanche	3		2 750 €
	1 caveau préfabriqué étanche	6		3 850 €

Le renouvellement comprend uniquement le montant de la concession.

3. CONGRES DES MAIRES : PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PARTICIPATION

Trois membres du Conseil Municipal vont participer au Congrès des Maires de France qui se tiendra du 20 au 22 novembre 2018 à Paris.

Il est proposé la prise en charge des frais de transport, d'inscription et d'hébergement des conseillers municipaux par le budget communal, en application des dispositions des articles L.2123-18 et 2123-18-1 du C.G.C.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE que les frais de déplacement SNCF aller-retour, d'hébergement et d'inscription pour les membres du Conseil Municipal seront pris en charge par le budget communal, les crédits nécessaires existant au dit budget.

Vote 7 Pour - 1 Contre - 3 Abstentions

4. ACQUISITION PARCELLE A701, CHEMIN DE LA PROCESSION

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de la régularisation du chemin communal qui empiète partiellement sur la propriété d'une parcelle privée. Il informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ce projet, nécessitant des acquisitions foncières de terrains, le propriétaire a été approché.

C'est ainsi que Madame Lucette POIRRIER a consenti à la Commune la vente de sa parcelle cadastrée section A numéro 701 pour 970m² au tarif de 0.20 cts le mètre pour un prix total de CENT QUATRE VINGT QUATORZE EUROS (194.00 €).

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée de son souhait de faire réitérer cet accord par le biais d'un acte administratif, à réaliser par la Société d'Aménagement de la SAVOIE.

Il précise les modalités de passation d'un tel acte et donne lecture de l'article L 1311-13 du Code Général des Collectivités territoriales.

Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'acquérir la parcelle A 701 aux conditions financières indiquées,
- DECIDE de confier à la Société d'Aménagement de la SAVOIE le soin de rédiger l'acte de vente,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier,
- AUTORISE, conformément à l'article L 1311-13 du CGCT, Madame Monique BELLE en sa qualité d'Adjointe au Maire à représenter la Commune à l'occasion de l'acte administratif de vente.

5. SUBVENTION AMENAGEMENT NOUVEAU PARKING CENTRE

Commune de
BOURDEAU
le lac, le château

M. Le Maire rappelle le projet d'aménagement au Centre Bourg et qu'une délibération est nécessaire afin d'obtenir une subvention auprès du FDEC.

M. le Maire expose le plan proposé par le géomètre BARRAL qui a envoyé un devis d'un montant de 79 254..00 € H.T pour réaliser un parking de 29 places dont 2 places pour handicapés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de déposer une demande de subvention auprès du FDEC.
- DONNE tous pouvoirs au Maire pour effectuer la demande de subvention

6. SUBVENTION CONSEIL REGIONAL

Le Conseil Régional a mis en place un dispositif de soutien en faveur des communes de moins de 2000 habitants, pour subventionner des projets communaux.

Le Maire propose de déposer un dossier de demande de subvention pour le projet d'aménagement du nouveau parking au Centre Bourg et pour les travaux de la salle polyvalente (peinture et rideaux).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE de déposer une demande de subvention auprès des services de la Région
- DONNE tous pouvoirs au Maire pour effectuer la demande de subvention

7. QUESTIONS DIVERSES

- Point finances : Laurent RUFFION fait remarquer l'augmentation des frais de maintenance
- Point travaux : Salle polyvalente, réfection goudron, columbarium.....
- Eclairage public : Se poser la question de l'éclairage la nuit.
- Numérotation des rues : Agnès VINCENDEAU informe le Conseil Municipal du suivi du dossier
- Rappel cérémonie 11 novembre
- RGPD : réunion le 19 novembre
- Ecole : se renseigner sur un éventuel service civique

Séance levée à 21h20

Le secrétaire de séance : Jean COMPASSI